

*Les subsides*

Si je soulève ces questions, ce n'est pas parce que je suis contre la pension pour la femme, bien au contraire! Je veux tout simplement attirer votre attention sur la complexité des questions à résoudre avant d'en arriver à un consensus sur le sujet.

Les modifications au Régime de pensions du Canada requièrent l'approbation des deux tiers des provinces avec les deux tiers de la population. A cause de la complexité de cette question, le gouvernement a décidé de reporter à la deuxième étape de la discussion avec les provinces la question de l'inclusion d'une pension pour les femmes au foyer dans le Régime de pensions du Canada. Il faut noter aussi que le Régime de pensions du Canada et la Régie de rentes du Québec sont deux régimes semblables; et le gouvernement fédéral et les provinces, y inclus le Québec, attachent une grande importance au maintien du parallélisme entre les deux régimes. Il serait inacceptable qu'un changement aussi important apporté au Régime de pensions du Canada se fasse sans avoir discuté avec le Québec et sans s'être assuré du maintien du parallélisme entre les deux régimes.

La deuxième grande question à l'ordre du jour lors des discussions avec les provinces est l'interdiction de mesures plus flexibles de l'âge donnant droit aux prestations, plus particulièrement en ce qui concerne les prestations de sécurité de la vieillesse et la pension de retraite du Régime de pensions du Canada. Le groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions a lui-même reconnu que l'abaissement de l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse devrait faire l'objet d'études plus poussées.

Les implications financières sont très importantes. Il faut considérer l'impact sur les taux de participation des travailleurs. Plusieurs programmes sont déjà en place pour ce groupe d'âge, tels les programmes provinciaux d'aide sociale, la prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada et de la Régie des rentes du Québec. Il faut tenir compte des implications pour tous ces programmes.

Par ailleurs, le gouvernement de l'Ontario a déjà fait connaître son appui au sujet de l'introduction d'un projet de retraite anticipée dans le Régime de pensions du Canada qui serait semblable à celui qui a été introduit dans la Régie des rentes du Québec. On se souviendra, monsieur le Président, que c'est au mois de janvier 1984, cette année, que tous les citoyens âgés du Québec peuvent obtenir la pension et les rentes du Québec à l'âge de 60 ans. Étant donné l'appui du gouvernement de l'Ontario à cet égard, les perspectives d'une entente avec les autres provinces sont prometteuses. Mais il est important d'avoir une politique cohérente de l'ensemble des dispositions de pré-retraite, et un tel objectif requiert de plus amples études et la concertation des niveaux fédéral et provincial.

● (1620)

Une troisième question importante à l'ordre du jour des discussions avec les provinces, c'est la question des prestations d'invalidité. L'honorable Monique Bégin a déjà entrepris un important exercice de consultation avec les provinces à cet égard. Elle a mis de l'avant des propositions d'amélioration des prestations d'invalidité dans le cadre du Régime de pensions du Canada. Les améliorations au niveau des prestations d'invalidité porteraient leur niveau à celui des prestations reçues par une personne de 65 ans ou plus qui bénéficie d'une pension de sécurité de la vieillesse ainsi que d'une rente de retraite du

Régime de pensions. Les pensions d'invalidité maximales représentent actuellement seulement environ 57 p. 100 de ce montant. Je me souviens, monsieur le Président, quand j'ai siégé au Comité spécial concernant les invalides et les handicapés, comment cette question d'invalidité était importante et je m'aperçois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social négocie depuis ce temps; cela fait deux ans qu'elle négocie avec les provinces. Je vois que c'est à l'ordre du jour, au troisième sujet de l'agenda fédéral-provincial. Il y a du travail qui se fait. Cela ne se fait pas du jour au lendemain. Et moi aussi j'étais impatiente quand je voyais que cela ne bougeait pas beaucoup sur les recommandations du Comité spécial concernant les invalides et les handicapés. Et je vois aujourd'hui qu'on avance dans le dossier.

La majorité des provinces ont exprimé leur accord de principe avec cette proposition, sous réserve d'en arriver à un accord sur la question du financement du Régime de pensions du Canada. Cette question est aussi à l'ordre du jour pour la deuxième étape de la réforme des pensions. Par ailleurs, l'honorable Monique Bégin et ses collègues ont lancé une importante étude fédérale-provinciale pour examiner la possibilité d'introduire un programme complet d'assurance-invalidité afin de solutionner les problèmes des personnes qui ne sont pas protégées par les régimes fédéraux et provinciaux déjà existants, ou qui ont une protection insuffisante.

Cette étude est présentement en cours et devrait se poursuivre pour quelque temps encore, malheureusement. Cependant, l'introduction d'un tel régime requiert des études approfondies et les ministres fédéral et provinciaux ont convenu de poursuivre l'amélioration des régimes déjà existants en attendant les recommandations de ce comité mixte fédéral-provincial, qui n'a pas encore remis son rapport. Étant donné le consensus général de principe sur cette question, il faut espérer que la seconde étape de la réforme des pensions sera fructueuse à cet égard.

La question du financement du Régime de pensions du Canada sera cependant l'une des questions importantes à régler. En effet, le taux de cotisation du Régime de pensions du Canada devrait passer de 3.6 p. 100 des gains cotisables à environ 6 p. 100 vers la fin du siècle. Puis de 8 à 10 p. 100 d'ici une quarantaine d'années. J'espère que j'ai mal compris, monsieur le Président, ce matin, quand j'ai entendu le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer) quand il a... J'espère que je me suis trompée. J'espère que les gens au Canada n'ont pas compris que le système était en danger, parce que le système n'est pas en danger. Nous pourrions vivre 20 ans comme nous sommes sans augmenter d'un sou le pourcentage de 3.6. Alors je vais continuer, mais je veux rassurer les gens en disant qu'il n'y a aucun danger, comme l'a fait le député néo-démocrate qui a participé avec nous... Ce député est de Nanaimo-Alberni (M. Miller), ce matin il a aussi rassuré les gens en disant qu'il n'y a aucune inquiétude de ce côté-là. Je disais bien, monsieur le Président, que le taux de cotisation du Régime de pensions du Canada devrait passer de 3.6 à 6 p. 100, vers la fin du siècle, puis à 8 p. 100, d'ici une quarantaine d'années. Plusieurs options de financement s'offrent à ce stade-ci. Le taux de cotisation pourrait, en principe, rester stable pendant les 20 prochaines années, si les gouvernements fédéral et provinciaux jugeaient nécessaire d'utiliser la réserve actuelle